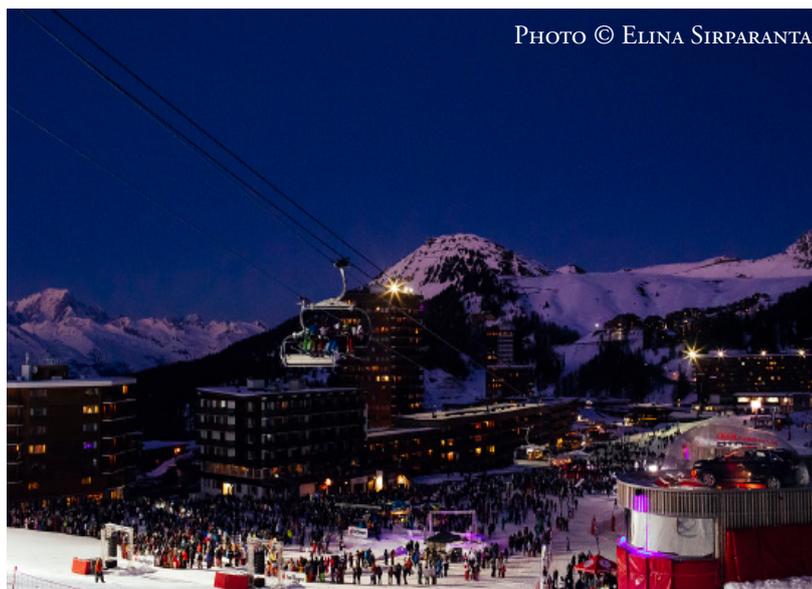


# Marcot

la  Plagne

## Compte rendu Conseil municipal

**02 février 2015**



LE BORN TO BE....SHOW, LE 19 FÉVRIER 2015 À  
PLAGNE CENTRE SUR LE STADE JEAN LUC CRÉTIER.

**Présents** : M. Jean Luc BOCH, maire, Mmes Séverine BRUN, Christiane CHARRIÈRE, adjointes, MM. Patrice MEREL, René ALLAMAND, Gérard MONTILLET, adjoints

Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Sylvie BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Corine MICHELAS, Marion LIZEROUX, conseillères municipales

MM. Laurent ASTIER, Michel ASTIER-PERRET, Richard BROCHE, Stéfan KOUMANOV, Raphaël OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, conseillers municipaux.

**Excusée** : Myriam MONTMAYEUR, conseillère municipale (pouvoir à Gérard MONTILLET)

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN a été élu secrétaire de séance

Monsieur le maire présente Nadège Simonin, la nouvelle directrice générale adjointe qui a pris ses fonctions le 02 février 2015.

## Affaires générales

### 1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA POLICE MUNICIPALE

Fabienne ASTIER présente aux élus les modifications apportées au règlement intérieur de la police municipale: modification des effectifs, obligation pour les agents de rendre leur paquetage sinon refacturation au prix d'achat. Le conseil municipal approuve le règlement intérieur modifié de la police municipale.

(Votants : 19, pour : 19)

### 2. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ TECHNIQUE

Séverine BRUN rappelle la création d'un comité technique au sein de la collectivité composé paritairement de 8 membres (suppléants + titulaires) représentants du personnel et 8 membres (suppléants + titulaires) représentants des élus. Ce comité est chargé de donner un avis sur les questions collectives relatives aux conditions de travail des agents.

Séverine BRUN présente le règlement intérieur régissant le fonctionnement du comité technique.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du comité technique. (Votants : 19, pour : 19)

### 3. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Séverine BRUN rappelle la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et présente son règlement intérieur destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité.

Elle rappelle qu'un agent est chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la collectivité.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur du CHSCT. (Votants : 19, pour : 19)

### 4. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA MAISON DU TOURISME AIME MACOT LA PLAGNE CONCERNANT LE BAIL COMMERCIAL DU CINÉMA DE PLAGNE CENTRE

Laurent ASTIER, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur le maire présente la convention ayant pour objet d'encadrer la mise à disposition des locaux et du matériel du cinéma de Plagne Centre par la commune à la maison du tourisme.

Il ajoute que la mise à disposition se fait en contrepartie d'un loyer annuel de 29 160 euros HT.

Michel ASTIER-PERRET demande où en est l'acquisition par la commune des locaux du cinéma de Plagne Centre. Monsieur le maire rappelle que les conjoints DAVOINE accepteraient la proposition d'achat de la commune de Macot La Plagne sous réserve de trouver un acquéreur pour les locaux de La Plagne Aime 2000. Les conjoints DAVOINE sont actuellement en discussion avec l'association des commerçants de la Plagne Aime 2000 pour trouver un accord. La commune de Macot La Plagne est donc en attente de cet accord.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

### 5. CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE AUX CHARGES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE DE PLAGNE BELLECOTE

René ALLAMAND rappelle les travaux qui ont eu lieu à la piscine de Plagne Bellecôte payés par le Syndicat intercommunal de la Grande Plagne (SIGP). Il avait été convenu que la commune de Macot La Plagne compenserait les charges supportées par le SIGP pour le remboursement de l'emprunt relatif aux travaux et pour le fonctionnement de la piscine car cet équipement concernait essentiellement des touristes séjournant sur le territoire de la commune.

René ALLAMAND présente la convention régissant les conditions financières de cette participation. Il est ainsi proposé de rembourser les 1 200 000 euros d'emprunt sur 10 ans et de compenser le déficit 2013 d'un montant de 235 705,97 euros sur 10 annuités soit 23 570,60 euros par an. Joël OUGIER SIMONIN explique que cette décision a été prise lors du dernier comité syndical du SIGP et qu'il a voté contre. Il aurait souhaité que cette décision soit d'abord discutée entre élus de la commune. Concernant la somme de 235 705,97 euros, il estime que cette dernière aurait dû être négociée. Il lui semblait qu'en 2013, date des travaux, les élus du SIGP avaient validé le fait que cette structure reprendrait à sa charge les équipements touristiques des différentes communes. Monsieur le maire précise que les précédents élus du SIGP ont omis de formaliser cet accord par écrit.

Joël OUGIER SIMONIN évoque ensuite la participation de l'époque de 70 000 euros du SIGP envers les communes pour les équipements touristiques et le fait que Macot La Plagne aurait dû toucher une somme plus élevée compte tenu de son poids financier dans la structure (50 % du budget). Il considère ainsi que cette somme de 235 705,97 euros devrait être négociée avec le manque à gagner des dotations de l'ancienne mandature.

Joël OUGIER SIMONIN s'interroge également sur le remboursement sur 10 ans alors que la somme pourrait être remboursée en intégralité. René ALLAMAND explique que cette décision a été prise en commission communale des finances par les membres qui ont trouvé plus opportun de lisser ces 200 000 euros sur 10 ans plutôt que de les rembourser en une fois.

Richard BROCHE rappelle que, lors de l'ancien mandat, les élus avaient validé le fait que le déficit 2013 devait être à la charge du SIGP. Il trouve dommage que cela ait été omis. René ALLAMAND répond que malheureusement cette décision n'a pas fait l'objet d'un écrit et la commune ne peut donc pas se défendre sur ce point. De plus, si la commune de Macot La Plagne avait fait prendre en charge le déficit de cet équipement, les autres communes auraient demandé la même chose pour leurs équipements, ce qui aurait été trop lourd pour le budget du SIGP.

Michel ASTIER-PERRET demande si la commune devra également prendre en charge le déficit en 2014 et les années suivantes. Le cas échéant, il ne voit pas l'intérêt d'étaler ces dettes sur plusieurs années. René ALLAMAND rappelle que ces remboursements sont calculés sans intérêt et que cela permet à la commune d'honorer ces sommes en douceur.

Bien que les structures aqua-ludiques soient indispensables en terme de tourisme, monsieur le maire fait remarquer que celles-ci pèsent lourd dans les budgets d'investissement et de fonctionnement des collectivités. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de participation de la commune de Macot La Plagne aux charges d'investissement et de fonctionnement de la piscine de Plagne Bellecôte. (Votants : 19, pour : 13, contre : 3, Richard Broche, Sylvie BÉRARD, Joël OUGIER SIMONIN, absence : 3 Corine MICHELAS, Michel Astier Perret, Evelyne FAGGIANELLI)

## Finances

### 1. TARIF DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE MACOT CHEF LIEU

Le conseil municipal approuve les modifications apportées aux tarifs de la location de la salle polyvalente du chef-lieu, de la salle des sports et du stade. (Votants : 19, pour : 19)

### 2. RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL DE LA COMMUNE

Le conseil municipal approuve la mise à jour du régime indemnitaire (primes et indemnités) du personnel de la commune conformément aux décrets applicables. (Votants : 19, pour : 19)

### 3. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE AU CLUB DES SPORTS DANS L'ATTENTE DU BP 2015

Le conseil municipal autorise le maire, jusqu'au vote du budget primitif 2015, à engager, liquider, et mandater le versement d'un acompte de la subvention au club des sports dans la limite de 22 500 euros en un seul versement. (Votants : 19, pour : 19)

### 4. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR

Séverine BRUN présente la demande de la comptable du trésor chargée des fonctions de receveur municipal pour l'attribution et le versement d'une indemnité de conseil. Cette indemnité est calculée en fonction de la moyenne des dépenses des trois derniers exercices et d'un taux par tranche de dépenses. L'attribution de cette indemnité porterait sur un taux de 100 % soit environ 1 800 € brut.

Le conseil municipal approuve le versement de cette indemnité. (Votants : 19, pour : 19)

### 5. TARIFS DES LOCATIONS DES EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC POUR L'HIVER 2014-2015

Le conseil municipal fixe le montant de la location des emprises du domaine public pour l'hiver 2014/2015 à 64,88 €/m<sup>2</sup>. (Votants : 19, pour : 19)

## Urbanisme

### 1. RÉVISION ALLÉGÉE ET CONCERTATION DU PLU

Patrice MEREL présente la révision allégée du Plu concernant la zone des moutons à Plagne Bellecôte.

Cette révision a pour objectif de permettre la réalisation du bâtiment d'animation et de restauration prévu sur ce secteur. Patrice MEREL ajoute que le dossier qui sera présenté en commission des sites fin février inclura éventuellement le projet hôtelier envisagé sur cette zone. Suite à l'interrogation de Joël OUGIER-SIMONIN, Patrice MEREL explique que la SAP a donné son accord pour la réalisation du bâtiment d'animation et de restauration dont l'emprise empiète sur la surlargeur de la piste où se trouve actuellement l'espace vitesse.

Le conseil municipal décide de prescrire la révision alléguée du PLU et de préciser les modalités de concertation à mettre en place afin d'associer pendant la durée de la procédure les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. (Votants : 19, pour : 19)

## 2. IMPLANTATION D'UN TAPIS ROULANT À BELLE PLAGNE

Patrice MEREL présente le projet de la société d'aménagement de La Plagne (SAP) d'implanter un tapis roulant sur la future zone débutants de Belle Plagne. La commune doit pour le moment simplement donner son autorisation. Patrice MEREL explique que cette demande fait partie du nouveau plan d'aménagement de ce secteur et indique que le télésiège sera démonté. Au regard du plan d'aménagement de la grande Plagne présenté par la SAP, la suppression de certaines remontées mécaniques paraît plus cohérente. Il est important de regarder ce plan dans son ensemble et non par secteur. Joël OUGIER SIMONIN déplore la suppression des télésièges de Belle Plagne et du Golfe car il estime que les débutants vont être pénalisés.

Concernant le télésiège du golfe, monsieur le maire explique que celui-ci va être déplacé en lieu et place de l'ancien télésiège des Coqs. Parallèlement, la piste d'accès à ce télésiège (Cornegidouille) est réaménagée en piste pour débutant et le téléski du dromadaire est conservé.

Pour Belle Plagne, Stéfan KOUMANOV pense qu'un tapis roulant est plus adapté aux débutants que le télésiège ou le téléski actuellement en place.

Le conseil municipal autorise la société d'aménagement de La Plagne à implanter un tapis roulant à Belle Plagne sur la parcelle communale cadastrée section M n° 2702. (Votants : 19, pour : 19)

## Questions diverses

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

René ALLAMAND informe que le transfert de la compétence tourisme des communes au SIGP a été également validé par Aime, Bellentre et Champagny. Le SIGP est désormais délégataire de l'ensemble des compétences touristiques de la grande Plagne. De nombreuses réunions de travail sont organisées pour la mise en place de la future structure unique de tourisme.

René ALLAMAND rappelle le départ de l'actuel directeur de l'office de promotion de la Grande Plagne. Un recrutement a été lancé, via un cabinet spécialisé, pour trouver le directeur de la future structure unique touristique.

### OFFICE DE PROMOTION DE LA GRANDE PLAGNE (OPGP)

Stéfan KOUMANOV indique que le conseil d'administration de l'OPGP vient de valider le nouveau logo de la station. La Plagne rejoint les Arcs et Peisey Vallandry et ajoute «Paradiski» à la place des altitudes. Ce logo sera uniformisé sur l'ensemble des partenaires Paradiski.

Les dates d'ouverture de la station ont été validées pour 2016 :

### Hiver 2015/2016

Stations d'Altitude : ouverture du 12/12/15 au 30/04/16 (ouverture 1 semaine supplémentaire pour accueillir la 1ère semaine de la zone C Paris).

Stations Villages et Paradiski : ouverture du 19/12/15 au 24/04/16

### Été 2016

Stations d'Altitude : ouverture du 02/07/16 au 28/08/16  
Montchavin : ouverture du 25/06/16 au 28/08/16 (ouverture pour le week end le 25 et 26/06 puis à partir du 02/07).

Montalbert : ouverture du 02/07/16 au 28/08/16

Champagny : ouverture du 18/06/16 au 28/08/16

Marion LIZEROUX demande si une communication particulière est prévue pour les championnats du monde à Beaver Creek puisque la Plagne est la station la mieux représentée avec Brice ROGER, Maxence MUZATON et Julien LIZEROUX. Stéfan KOUMANOV se renseignera auprès de l'OPGP pour connaître la campagne envisagée. Marion LIZEROUX trouve dommage que Maxence Muzaton n'ait pas de bandeau La Plagne lors de l'étape de coupe du monde à Kitzbühel. Stéfan KOUMANOV fera le point avec l'OPGP.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Monsieur le maire rappelle la présentation du projet de la cuisine centrale le 27 janvier dernier. Suite à cette réunion, la commune de Macot La Plagne doit se positionner sur son adhésion ou non à ce projet.

Il rappelle que la commune de Macot La Plagne possède actuellement une cuisine centrale qui fonctionne très bien. En revanche, la qualité ayant toujours été privilégiée, une réflexion est en cours pour réduire le déficit actuel.

Concernant la cuisine centrale cantonale, monsieur le maire souhaite juste donner son avis sans influence aucune. Il estime que ce projet est intéressant mais pas abouti financièrement ce qui pourrait entraîner des difficultés financières à terme pour le canton. Pour réaliser ce projet, une partie de la somme nécessaire fera l'objet d'un emprunt. Les charges financières de cet emprunt et de fonctionnement de la structure devront être supportées par les communes adhérentes. De plus, le fait d'envisager plus de 1000 repas/jour va entraîner immanquablement des repas de qualité industrielle. Monsieur le maire ajoute qu'il reste beaucoup d'incertitude sur le nombre de structures prêtes à adhérer. Il paraît donc difficile de présenter un prévisionnel financier réaliste. Suite à l'interrogation de Corine MICHELAS, monsieur le maire explique qu'aucun chiffre annonçant le nombre de repas par jour n'a vraiment été communiqué compte tenu des incertitudes existantes.

Une autre problématique se situe au niveau des repas pour les crèches. En effet, les parents payent selon leur coefficient familial (de 0,80 à 2,80 euros). Monsieur le maire se pose la question de savoir qui va prendre en charge le manque à gagner sur le prix réel du repas (annoncé à plus de 4 euros TTC).

Il trouve dommage que ce projet ait déclenché autant de polémique sans que les différents partenaires ne puissent vraiment s'exprimer. Monsieur le maire va laisser les élus réfléchir et la commune adhèrera ou non à ce projet suivant la majorité.

Michel ASTIER-PERRET est d'accord avec le maire sur le fait que ce projet n'est pas finalisé sur le plan financier puisque même la mise en place (surface à acheter par ex.) et l'amortissement de la structure et du matériel ne sont pas définis. Michel ASTIER-PERRET fait savoir qu'il est très réservé quant à ce projet. Il rappelle qu'il avait demandé que la commune de Macot La Plagne puisse présenter son projet de cuisine centrale déjà existante et qu'il a reçu une réponse négative de la part de la COVA. Pour que les élus puissent se décider en toute connaissance de cause, Michel ASTIER-PERRET suggère de prévoir un conseil municipal informel afin de bien présenter les deux solutions.

Monsieur le maire répond que ce point va être ajouté à l'ordre du jour du conseil municipal informel du 09 février.

## **MAISON DU TOURISME**

Laurent ASTIER évoque la coupe du monde de bobsleigh qui s'est bien déroulée. Les équipes ont travaillé à la préparation de la piste pour la réussite de ces épreuves. Concernant la coupe du monde de skeleton, une manche a dû être annulée. Un débriefing sur ce sujet est prévu prochainement.

Le team «Costerg» a réussi de très belles performances durant cette coupe du monde ; cela augure certainement de futurs bons résultats.

Laurent ASTIER explique que les représentants du Puy du Fou étaient présents ces jours-ci à La Plagne. Des échanges intéressants ont eu lieu pour avancer sur le partenariat. Une délégation du Puy du Fou devrait être présente durant les vacances de février pour proposer des animations sur la station.

Pour les vacances de février, les Plagne helper's sont reconduits.

Les services de la maison du tourisme travaillent actuellement sur une éventuelle reprise des salles sur la station. La gestion de ces salles par la maison du tourisme permettrait de mieux adapter les horaires aux besoins touristiques. Quelques idées sont évoquées pour utiliser ces salles pour des animations après ski. Les deux écrans géants de Plagne Centre et Plagne Bellecôte vont être rachetés d'occasion par la maison du tourisme : 15 000 euros pour 100 000 euros neufs.

Une régie publicitaire va être créée à l'attention des socio-professionnels de la station. Une communication est déjà prévue en ce sens.

Enfin, les services travaillent sur la mise en place de parcours permanents «Free rando».

tés des différentes associations, exposition sur le bob, séances de magie et d'hypnose, bal le soir, restauration midi et soir assurée par l'association AOM. Les enfants de l'école de Macot chef-lieu réaliseront via le périscolaire un char et présenteront des danses et des chants appris avec leurs enseignants. L'école de La Plagne s'est excusée pour cette année car les élèves sont en classe de découverte à cette époque.

Présence du groupe Messages en début de soirée suivie par le groupe les Ex de Jo.

Un char pour nos athlètes sera réalisé. L'association de cyclisme de Macot La Plagne organisera la montée de la Plagne. L'animateur sera Marc GOSTOLI. Sylvie BÉRARD et Marion LIZEROUX informent qu'un char pour les élus est prévu. Elles espèrent que de nombreux élus répondront présents. Monsieur le maire, qui a participé à la dernière réunion, a été très agréablement surpris par le dynamisme des participants et les nombreuses idées proposées.

L'ordre du jour étant épuisé,

monsieur le maire lève la séance à 21h00

## **LA FÊTE DU VILLAGE**

Sylvie BÉRARD rappelle que la fête du village aura lieu le samedi 13 juin 2015. La commune est l'organisatrice de cette première édition.

Sylvie BÉRARD et Marion LIZEROUX ont été très agréablement surprises par la mobilisation des associations de la commune. Le programme de cette journée sera donc ludique et varié autant pour les petits que pour les grands : défilé de vieilles voitures et de chars réalisés par les associations, exposition de tracteurs (du plus vieux au plus récent) et démonstration des métiers de bois, présence des agriculteurs de la commune notamment avec la fabrication du beaufort, jeux divers et structures gonflables pour les enfants, démonstrations des activi-

# P

## ERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS 2015

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315015M1002	OUGIER PATRICE	PRA VERT	Restructuration d'une maison individuelle
07315014M1019	SARL IMMOBILIÈRE DE LA CROIX VERTE	LA ROCHE DU HAUT	Garage avec ascenseur

## COMPOSTEURS

**Le printemps arrive : pourquoi ne pas commencer cette saison en utilisant ses épluchures grâce au composteur !**

Dans le cadre du programme de réduction des déchets, le SMITOM de Tarentaise met à disposition des habitants, des composteurs en bois ou en plastique recyclé. Une participation de 15 € est demandée pour les modèles de 300 litres et de 20 € pour les modèles de 600 litres. Le composteur est accompagné d'un petit seau de stockage pour les déchets, d'un guide pratique et des précieux conseils des animateurs du SMITOM.

La prochaine distribution aura lieu le **mercredi 8 avril 2015 entre 17h30 et 19h**, et se déroulera à coté de l'immeuble « Le Verseau » (961 rue Pinon - 73700 Bourg Saint Maurice).

Pour vous y rendre, prendre direction « déchèterie » au feu tricolore, puis 2ème à droite et suivre le fléchage !

Il est impératif de réserver votre composteur, pour cela, vous pouvez contactez le SMITOM de Tarentaise par téléphone au 04 79 09 80 56, ou encore compléter une demande via notre site : [www.smitomtarentaise.fr](http://www.smitomtarentaise.fr), rubrique : réduire nos déchets

ou enfin par mail : [animateur@smitomtarentaise.com](mailto:animateur@smitomtarentaise.com) en indiquant vos nom, prénom, adresse complète, n° de téléphone fixe et mobile et adresse mail.

Un justificatif de domicile vous sera demandé au moment de la remise des composteurs.

Et pour en savoir plus sur l'art de composter, des formations gratuites seront proposées en mai et juin 2015. Pour plus de renseignements, consultez le site internet du SMITOM de Tarentaise : [www.smitomtarentaise.com](http://www.smitomtarentaise.com)



# LE BORN TO BE SHOW

Plus de 6000 personnes étaient rassemblées au pied du stade Jean Luc Crétier à Plagne Centre pour le Born to be show, le 19 février. 4ème édition du spectacle son et lumières du club des sports de La Plagne en présence des champions Julien LIZEROUX, Kevin Rolland et Ben VALENTIN. Les touristes ont pu faire des selfies avec les champions. Le spectacle réunissait démonstration du club des sports, des Esf, la mythique descente aux flambeaux, la traditionnelle godille synchronisée des jeunes du club. Le club des sports avait également invité le club de la Plagne Eaux Vives et le CBLs à venir participer à la fête. Le show s'est terminé sur un superbe feu d'artifice.

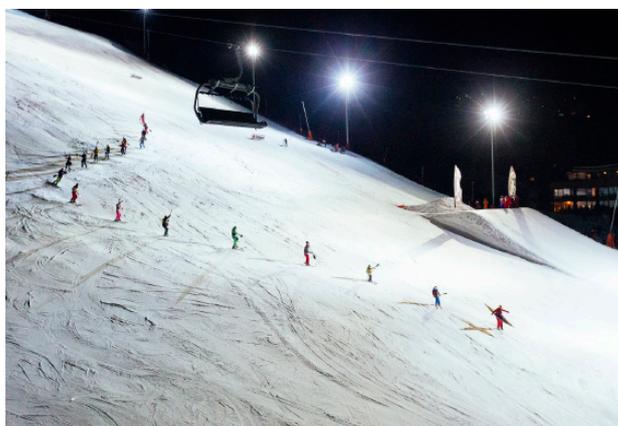
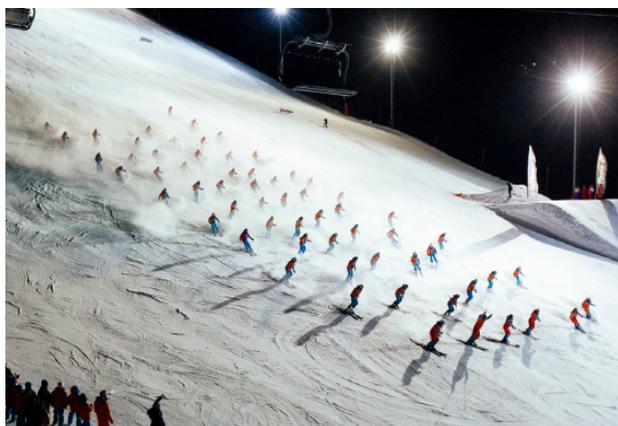


LES CHAMPIONS

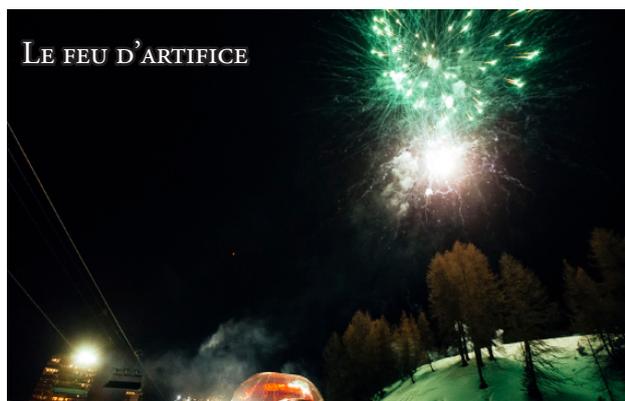
LES DÉMONSTRATIONS, LA GODILLE SYNCHRONISÉE, LA DESCENTE DE LA PLAGNE EAUX VIVES



LA DESCENTE AUX FLAMBEAUX



LE CLUB DE BOBSLEIGH ET DE SKELETON



LE FEU D'ARTIFICE

**28 mars 2015**

## Tournoi de belote

organisé par le comité des fêtes - à partir de 20h00 - salle polyvalente de Macot chef lieu -  
20 euros la doublette - inscriptions sur place  
1er prix : 2 jambons + 2 bouteilles  
2e prix : 4 kgs de beaufort + 2 bouteilles  
3e prix : 2 rosettes + 2 bouteilles  
4e prix : 2 tommes de savoie + 2 bouteilles  
Du 5e au 24e prix : 2 saucissons + 2 bouteilles  
du 25e au ... : 2 bouteilles

**5 au 16 avril 2015**  
**Subli'cimes**

**\*New\***

6 sommets, 6 sensations :

### **Pour les "accros au farniente et à la détente" :**

- Snow Mix'N Beach:  
Plage privée au Bécoin avec sable, transats, cabines de plage, performers et DJ
- Zen Altitude à l'Arpette  
avec cours de Tai Chi sur les crêtes, jacuzzi, sauna et massages sur musique classique

### **Pour les "amoureux du grand Nord" :**

- Frisson du Grand Nord :  
Safari polaire à Grande Rochette avec rennes, chiens loup et village lapon.

### **Pour les "amateurs de sensations"**

- à Roche de Mio :
- Adrénaline des Airs : Simulateur de chute libre, slack line et accro bunji

### **Pour les «familles, les (grands) enfants et les gourmands" :**

- Le pays des contes et légendes : Cabane remplie à craquer de confiseries au Fornelet avec héros de contes et légendes
- Les mômes s'éclatent : Structures gonflables et originales à la Rossa

Informations : maison du tourisme altitude  
04.79.09.02.01

## Informations

### ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

La commune de Macot La Plagne vous informe que les élections départementales auront lieu:  
1er tour : dimanche 22 mars 2015  
2ème tour : dimanche 29 mars 2015.  
Rappel : Vous devez vous présenter au bureau de vote avec **une pièce d'identité (obligatoire - le cas échéant votre vote sera refusé)** et votre carte d'électeur.

### Recensement militaire

Votre enfant vient d'avoir 16 ans?  
Il doit alors se faire recenser dans le cadre du parcours de citoyenneté. Pour cela il doit se rendre en mairie muni d'un justificatif de domicile et du livret de famille dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.  
Il lui sera remis une attestation de recensement, document demandé pour les inscriptions à des examens (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire...)  
Aucun recensement n'est possible avant 16 ans.

### Lutte contre l'insécurité routière - Services internet relatifs au permis de conduire

Concernant votre permis de conduire, Vous pouvez accéder à vos soldes de points via le site sécurisé <https://www.telepoints.info>.  
Pour vous tenir informé des stages de sensibilisation au risque routier, dit «stages de récupération de points» qui ont lieu dans la région, vous pouvez vous connecter sur le site [www.permisapoints.fr](http://www.permisapoints.fr).

### Forum formation et alternance

**Mercredi 1er avril 2015**  
**14h à 17h**

Venez rencontrer des organismes de formation des entreprises.  
Salle Pierre du Roy à Albertville

### Rencontre emploi

**Mercredi 08 avril 2015**  
**14h à 17h**

Saisons mer et montagne, CDD, CDI, création d'entreprise, Jobs été...  
Batiment, travaux publics, santé, restauration, hotellerie, animation, autres secteurs...  
Gymnase Georges Larnaud à Moûtiers